

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le 1 octobre 2025 à dix-neuf heures trente, à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #2 - Jean-François Labrecque
Siège #3 - Nicolas Guillemette
Siège #4 - Mélanie Bolduc
Siège #5 - Guylain Chamberland
Siège #6 - Christian Therrien

Est absente:
Siège #1 - Marie-Ève Caron

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Suzie Bernier.

Mme Anne Mathieu, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2025-10-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE**
- 4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**
- 5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL**
- 6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 7 - ADMINISTRATION**
 - 7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse**
 - 7.2 - Dépôt du rapport budgétaire comparatif 2024-2025**
 - 7.3 - Dépôt du formulaire " Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil "**
 - 7.4 - Dépôt du registre public des déclarations de dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus**
 - 7.5 - Adjointe administrative - Ajustement salarial**
 - 7.6 - Contrat de travail de la Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe**

- 7.7 - Représentante désignée et signataire autorisée auprès des différents paliers gouvernementaux et des institutions financières
- 7.8 - Responsable des services électroniques - Revenu Québec
- 8 - SÉCURITÉ INCENDIE
- 9 - VOIRIE
 - 9.1 - Enregistrement d'une servitude de passage d'un tuyau d'aqueduc sur le lot 5 763 373 partie
- 10 - AQUEDUC ET ÉGOUT
 - 10.1 - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) - Demande d'aide financière
 - 10.2 - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) - Octroi de contrat
- 11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 11.1 - Demande de dérogation mineure - 186 Route 281 Sud
- 12 - LOISIRS ET CULTURE
 - 12.1 - Corporation Loisirs et Sports d'Armagh - Demande pour la fête d'Halloween
- 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)
- 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-10-02 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal:

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2025 soit accepté tel que rédigé par la greffière-trésorière adjointe.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-10-03 4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

D’approuver la liste ci-jointe des comptes à payer en date du 1^{er} octobre 2025 pour un montant de 197 860.58 \$.

9050-5736 QUÉBEC INC/RECUFOR-LOCAT.MAPA	CONTENEUR RECYCLAGE 4 V.C.	2 354,12
ALARMES CLÉMENT PELLETIER INC.	SERVICE DE SURVEILLANCE ANNUEL	206,96
BENEVA	ASSURANCES COLLECTIVES-OCT.	2 705,76
CIMENT QUÉBEC INC. - UNIBÉTON	BORDURE BÉTON-3, RUE CADRIN	405,29
CORRIVEAU STÉPHANE (FERME DU DOLMEN)	RÉCEPTION DIR. GÉNÉRALE	480,00
CRÉAPHISTE	JOURNAL D'OCTOBRE	465,33
DIANE GERVAIS, ARCHITECTE	PLANS USINE TRAITEMENT EAUX	8 536,71
DSL MULTI-SERVICES INC.	DÉBROUSSAILLAGE-FAUCHAGE	16 449,47
DSL MULTI-SERVICES INC.	REMB.POTEAUX ET PANNEAU	- 496,67
ÉCO VERDURE	ENGRAIS TERRAIN BALLE-SOCCER	324,77
EMCO CORPORATION	CADRE-RÉP.REGARD PLUV. RUE NOËL	353,20
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU USÉE	1 124,46
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU USÉE	94,28
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU POTABLE	228,80
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU POTABLE	94,86
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU USÉE	175,34
FONDATION DU CÉGEP DE LA POCATIÈRE	BOURSES DES MAIRES	100,00
FQM SERVICES, COOP. DE SOLIDARITÉ	SOUTIEN TECHNIQUE-ÉLECTIONS	442,65
GROUPE ACCISST	RENOUV.MUTUELLE 17-08 AU 31/12	382,87

GROUPE GÉOS INC.	CONRÔLE MATÉRIAUX-RG STE-ANNE	4 446,20
HUMACO CONSTRUCTION INC.	MODIFICATIONS-US.ÉPURATION	1 068,18
HUMACO CONSTRUCTION INC.	MISE NORMES US.ÉPURATION-TECQ	29 075,32
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.COMPLEXE-GARAGE-BIBLIO	552,74
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.USINE ÉPURATION-31 JOURS	2 156,60
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.POSTE REFOUL.-62 JOURS	446,91
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.PARC CHUTES-62 JOURS	2 059,66
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.CASERNE-60 JOURS	290,46
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.CHALOIS-62 JOURS	285,06
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.RÉS.EAU POTABLE-62 JOURS	53,97
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.PANNEAU CHALOIS-62 JOURS	35,31
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT.ÉCLAIRAGE PUBLIC-31 JRS	579,97
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERVICE INTERNET	92,41
JACQUES THIBAUT (PIERREVILLE)	VÉRIF.CAMIONS INCENDIE+POMPE	488,64
JAVEL BOIS-FRANCS INC.	CHLORE-1108L À 1.205\$+TRANSP.	1 648,91
M.R.C. DE BELLECHASSE	4 TRANSPORTS ROLL-OFF	1 760,00
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	BARDEAUX GAZEBO PARC CHUTES	304,52
MAHEU & MAHEU INC.	SERVICE DE GESTION PARASITAIRE	118,24
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	RÉCEPTION DIR. GÉNÉRALE	1 003,66
MAXXUM GESTION D'ACTIFS	PLAN GESTION ACTIF EN EAU	1 563,66
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISES PROVINCIALES-SEPTEMBRE	14 311,51
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISES PROVINCIALES-AOÛT	12 283,55
MINISTRE DES FINANCES (SQ)	VERSEMENT #2 SÛRETÉ DU QUÉBEC	59 237,00
NOVACO	SAVONS, PAP.MAINS ET TOILETTE	424,13
NOVACO	CREDIT SAVON GEL	- 51,56
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CASERNE	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CHALOIS	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET POSTE REFOULEMENT	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TÉLÉPHONE IP USINE FILTRATION	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE ÉPURATION	114,98
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE FILTRATION	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET ÉCOCENTRE	40,19
NVIRA-ENVIRONNEMENT INC.	CARACT.7E ET 8E RGS+FOURCHE E.	8 048,25
OLIVIER GAGNÉ MINI-MOTEUR INC.	TÊTE DE COUPE	103,37
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE VOIRIE-AQ-ÉG-TONDEUSE	770,97
PAQUET & FILS LTÉE	HUILE CHAUFFAGE-CASERNE	17,01
PASSEPORT ANIMAL INC.	SERVICES ANIMALIERS-OCTOBRE	86,23
PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)	GOUPILLES, DISQUES DE COUPE	73,22
RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	REMISES FÉDÉRALES-SEPTEMBRE	5 171,13
RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	REMISES FÉDÉRALES-AOÛT	4 730,99
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE RETRAITE-AOÛT	3 560,40
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE RETRAITE-SEPTEMBRE	4 448,23
SOLUTIONS IT CLOUD	7 LICENCES COURRIELS	52,17
SPECTRALITE SIGNOPLUS	PANNEAUX CH.PRIVÉ&ATT.ENFANTS	205,64
SYLVIE DION FLEURISTE	PLANTE - RETRAITE DIR. GÉN.	132,20
TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE)	TÉL+FAX+BÂTIMENTS MUNICIPAUX	574,23
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT SERVICE PHOTOC. D.G.	16,74
VIDÉOTRON LTÉE	CELLULAIRES EMPLOYÉS	188,65
WALMART	BATTERIES, MICRO-ONDES CHALOIS	251,76
REMBOURSEMENTS DIVERS		409,49

Adopté unanimement par les conseillers.

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

7 - ADMINISTRATION

7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 17 septembre 2025 est déposé à tous les élus municipaux.

7.2 - Dépôt du rapport budgétaire comparatif 2024-2025

Dépôt du rapport sur l’état comparatif des revenus et des dépenses en vertu des dispositions de l’article 176.4 du Code municipal du Québec. La greffière-trésorière adjointe a fait parvenir à tous les membres du Conseil le rapport budgétaire concernant l’état comparatif des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2025.

7.3 - Dépôt du formulaire " Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil "

Chacun des membres du Conseil municipal a remis à la direction générale son formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil » afin que celle-ci, suite aux dispositions législatives transmette au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le relevé identifiant les membres du Conseil ayant déposé ou non leur formulaire.

2025-10-04

7.4 - Dépôt du registre public des déclarations de dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus

ATTENDU QUE selon le code d'éthique et déontologie des élus municipaux, tout avantage reçu par un membre du Conseil municipal qui n'est pas de nature purement privé doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet, dans les trente jours de sa réception, d'une déclaration écrite auprès de la direction générale de la Municipalité;

ATTENDU QUE la déclaration doit contenir une description adéquate de l'avantage reçu, et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception;

ATTENDU QUE la direction générale tient un registre public de ces déclarations;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

1⁰ Que les membres du Conseil entérinent le dépôt du registre des déclarations de tout don, marques d'hospitalité et autres avantages reçus par les élus durant l'année 2025 selon la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

2⁰ Qu'aucun élu n'a déclaré des dons, marques d'hospitalité et autres avantages pour l'année 2025.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-10-05

7.5 - Adjointe administrative - Ajustement salarial

ATTENDU QUE le Conseil municipal a officialisé l'embauche de Mme Brigitte Nicol à titre d'adjointe administrative - profil comptabilité - poste permanent à temps plein à la séance du 9 juillet dernier;

ATTENDU QUE Mme Nicol, avec ses 24 années d'expérience dans le domaine municipal, répond pleinement aux exigences de son poste, faisant preuve de professionnalisme, de ponctualité et d'un rendement exemplaire dans l'exécution de ses tâches;

ATTENDU QUE le contexte actuel du marché de l'emploi et la concurrence en matière de recrutement justifient une révision salariale afin de favoriser l'attraction et la rétention de personnel qualifié;

ATTENDU QUE le Conseil municipal reconnaît l'importance de valoriser le travail accompli et d'ajuster la rémunération en conséquence;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que le Conseil autorise un ajustement salarial de 2,00\$ l'heure, payable

rétroactivement au 30 juin 2025 pour Mme Brigitte Nicol.

Pour: Jean-François Labrecque, Nicolas Guillemette, Guylain Chamberland et Christian Therrien.

Contre: Mélanie Bolduc

Adopté majoritairement par les conseillers.

2025-10-06

7.6 - Contrat de travail de la Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

ATTENDU QUE Mme Anne Mathieu a été nommée au poste de directrice générale adjointe par la résolution numéro 2024-01-05, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 10 janvier 2024;

ATTENDU QUE son contrat de travail n’a pas été révisé depuis son embauche en novembre 2020 et que la résolution 2024-01-05 prévoit que lesdites conditions devaient être révisées;

ATTENDU QU’il est convenu de procéder à une mise à jour de son contrat afin de refléter ses fonctions actuelles;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont eu l’opportunité et le délai requis pour procéder aux vérifications nécessaires et, au besoin, apporter les modifications jugées appropriées au contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que le Conseil approuve la version révisée du contrat de travail de Mme Anne Mathieu, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Que Mme Suzie Bernier, mairesse, et Mme Sylvie Vachon, directrice générale, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité d’Armagh, ledit contrat.

Pour: Jean-François Labrecque, Nicolas Guillemette et Christian Therrien
Contre: Mélanie Bolduc et Guylain Chamberland

Adopté majoritairement par les conseillers.

2025-10-07

7.7 - Représentante désignée et signataire autorisée auprès des différents paliers gouvernementaux et des institutions financières

ATTENDU QUE Mme Anne Mathieu occupe la fonction de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité d'Armagh;

ATTENDU QU'une mise à jour doit être effectuée auprès des différents paliers gouvernementaux et des institutions financières concernant le dossier de la Municipalité d'Armagh;

ATTENDU QUE des procurations doivent être complétées afin que Mme Anne Mathieu, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe soit la personne désignée pour représenter la Municipalité d'Armagh sans limitation;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que ce Conseil nomme Mme Anne Mathieu à titre de représentante désignée et signataire autorisée auprès des différents paliers gouvernementaux, des Institutions financières et toutes autres entreprises.

Que Mme Suzie Bernier, mairesse soit autorisée à signer tous les documents et procurations nécessaires pour la mise à jour du dossier de la Municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-10-08

7.8 - Responsable des services électroniques - Revenu Québec

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh est inscrite aux services électroniques du ministère du Revenu du Québec;

ATTENDU QUE ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales, tels que les ministères du Revenu, des Affaires municipales et l'Occupation du territoire et du développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QU'il est nécessaire de renommer et d'autoriser les représentants de la Municipalité d'Armagh afin d'utiliser les services électroniques;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que Mme Anne Mathieu, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe (ci-après le représentant), soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité d'Armagh, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et qu'elle soit autorisée à :

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Gérer l'accès au portail du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR);
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution de toutes les obligations fiscales.

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

Adopté unanimement par les conseillers.

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

9 - VOIRIE

2025-10-09

9.1 - Enregistrement d'une servitude de passage d'un tuyau d'aqueduc sur le lot 5 763 373 partie

ATTENDU QUE la Municipalité possède un tuyau d'aqueduc qui passe sur le lot 5 763 373 en partie et qu'il y a lieu d'asservir une servitude auprès d'un propriétaire riverain;

ATTENDU QUE la parcelle de terrain a fait l'objet d'une description technique préparée par Mme Louise Blanchet, arpenteure-géomètre du service d'infrastructure de la MRC de Bellechasse;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

D'autoriser le maire (mairesse) et le directeur général (directrice générale) à procéder à l'enregistrement de la servitude de passage d'un tuyau d'aqueduc sur le lot 5 763 373 partie auprès de Couillard Fournier Notaires inc. afin de finaliser les démarches juridiques et administratives.

Adopté unanimement par les conseillers.

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

2025-10-10

10.1 - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) - Demande d'aide financière

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que ce Conseil autorise ce qui suit :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- Que Mme Anne Mathieu, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe soit autorisée à signer et à déposer auprès du MELCCFP tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-10-11

10.2 - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) - Octroi de contrat

ATTENDU QU'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP sera transmise au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour l'élaboration d'un plan de protection de la source d'eau potable de la Municipalité;

ATTENDU QUE le plan de protection consiste à définir et planifier la mise en oeuvre des mesures de protection requises pour préserver, voir améliorer, la qualité et la quantité des eaux exploitées par la Municipalité, et ce, sur la base des menaces identifiées dans l'analyse de vulnérabilité;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services professionnels de l'entreprise Groupe Conseil UDA inc. pour réaliser un plan de protection de la source d'eau potable (puits PP-3 et PP-4) de la Municipalité;

ATTENDU QU'en participant à ce programme, la Municipalité pourrait bénéficier d'une aide financière maximale de 85% des dépenses admissibles pour un maximum de 35 000\$;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que ce Conseil accepte l'offre de services professionnels de l'entreprise Groupe Conseil UDA inc. au montant maximal de 21 500\$ excluant les taxes pour la réalisation d'un plan de protection de la source d'eau potable (puits PP-3 et PP-4) de la Municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2025-10-12

11.1 - Demande de dérogation mineure - 186 Route 281 Sud

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été présentée par le propriétaire du 186, Route 281 Sud en bonne et due forme;

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment complémentaire de 7.32 m X 9.75 m (24' X 32') en cour avant;

ATTENDU QUE l'article 47 du Règlement de zonage #196-2022 n'autorise pas la construction d'un bâtiment complémentaire dans la cour avant;

ATTENDU QU'une dérogation mineure est requise afin de permettre la construction projetée;

ATTENDU QUE la position de la maison ne permet pas au requérant d'envisager la construction de ce bâtiment ailleurs sur son terrain, car la pente en cours arrière est trop prononcée pour la construction d'un garage;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU QU'il a été démontré par le requérant que l'application du Règlement de zonage #196-2022 lui causerait un préjudice que le CCU considère sérieux;

ATTENDU QUE la présente demande ne porte aucune atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE la dérogation mineure n'aggraverait pas les risques en matière

de sécurité et santé publique, ne porterait pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être général;

ATTENDU QUE l'analyse de l'ensemble de la demande permet aux membres du CCU de croire que la dérogation revêt effectivement un caractère dit « mineur »;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que le Conseil, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'Armagh, accepte de rendre conforme la construction d'un bâtiment complémentaire d'une superficie de 71.35 m2 en cour avant.

Que le propriétaire s'engage à respecter la condition suivante : Le propriétaire s'engage à maintenir en tout temps une lisière boisée d'une hauteur minimale de 6 mètres, agissant comme écran visuel, afin que le garage ne soit pas visible de la Route 281 Sud, et ce, même en cas de vente de la propriété. Cette bande boisée devra être conservée par tout futur propriétaire.

Que ce Conseil autorise l'émission d'un permis de construction pour cette propriété.

Adopté unanimement par les conseillers.

12 - LOISIRS ET CULTURE

2025-10-13

12.1 - Corporation Loisirs et Sports d'Armagh - Demande pour la fête d'Halloween

ATTENDU QUE la Corporation des Loisirs et des Sports d'Armagh organise une fête d'Halloween qui aura lieu le 1^{er} novembre prochain au Chalois;

ATTENDU QUE la Corporation demande à la Municipalité de contribuer pour une somme de 1 000\$ afin de les aider à défrayer les coûts reliés à cette fête;

ATTENDU QUE cette activité est organisée dans le but de générer des profits au bénéfice de la Corporation des Loisirs et des Sports d'Armagh;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que ce Conseil accepte de contribuer pour une somme de 1 000\$ à la Corporation des Loisirs et des Sports d'Armagh afin de les aider à défrayer les coûts reliés à la fête d'Halloween.

Adopté unanimement par les conseillers.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

2025-10-14

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Qu'à 20 : 14, la séance soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, soussignée, Suzie Bernier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Suzie Bernier, mairesse

Anne Mathieu, directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe